

### **Recommandations du Collège des médecins du Québec à la suite des consultations sur les examens de certification et de la licence du Conseil médical du Canada**

ATTENDU QUE plusieurs facteurs, dont le contexte de la pandémie et les défis liés à l'administration des différents examens pendant une crise sanitaire, ont amené diverses organisations à remettre en question la pertinence des examens finaux;

ATTENDU QUE le Conseil médical du Canada (CMC) qui délivre la licence du Conseil médical du Canada a mandaté le comité *Assessment Innovation Taskforce* (AITF) afin de lui faire des recommandations sur l'ensemble des évaluations administrées par le CMC dans le but d'améliorer tous les volets de l'évaluation;

ATTENDU QUE le Collège des médecins du Québec (CMQ) a décidé de lancer un processus de consultation auprès de l'ensemble des parties prenantes en éducation médicale au Québec pour les raisons suivantes :

- Comprendre l'état de la situation au sujet des examens actuellement exigés et des autres modalités d'évaluation de manière à guider le positionnement qu'adoptera le CMQ au sein du comité AITF;
- Comprendre la position des différentes parties prenantes en éducation médicale ainsi que celle des apprenants au sujet des examens actuellement exigés et des autres modalités d'évaluation;
- Comprendre les enjeux à long terme d'une modification des modalités de l'évaluation sur les capacités du CMQ à jouer adéquatement son rôle d'évaluation des compétences des diplômés canadiens et internationaux, et anticiper les impacts potentiels sur les engagements du CMQ avec ses différents partenaires canadiens comme les ordres des médecins et chirurgiens des autres provinces.

ATTENDU QUE les faits saillants suivants se dégagent du rapport « Consultations sur les processus d'évaluation des compétences requises pour l'admission des futurs médecins à l'exercice de la profession »:

- Il existe un fort consensus, au sein des différentes parties prenantes en éducation médicale au Québec, que l'examen d'aptitude du CMC (EACMC) partie I à la fin de la formation du premier cycle est important pour évaluer les compétences attendues des étudiants en médecine en fin de formation;
- L'EACMC partie II n'a pas évolué dans son calendrier (« timing ») au fil du temps, et certaines parties prenantes estiment que ce n'est pas un outil adéquat pour mesurer de façon fiable les aptitudes en communication et le professionnalisme d'un candidat;

- Malgré des améliorations significatives dans les méthodes d'évaluation des apprenants au cours de la formation médicale de premier cycle et au niveau des études médicales postdoctorales, les facultés de médecine ne sont pas encore en mesure de déployer de façon uniforme et optimale l'évaluation des apprenants, d'où l'intérêt du maintien de méthodes plus traditionnelles d'évaluation, au moins pendant une période de transition s'étalant sur quelques années;
- L'utilisation d'outils dont la valeur docimologique est reconnue est particulièrement importante pour assurer une évaluation adéquate et équitable des diplômés internationaux en médecine (DIM);
- Il est important d'établir des normes nationales pour standardiser les évaluations en milieu de travail des médecins, lesquelles peuvent fournir des données longitudinales authentiques sur les compétences des apprenants.

Il est résolu,

**CDA-21-43**

**de prendre la position suivante concernant les examens du Conseil médical du Canada (CMC) :**

- 1) **demander la suspension de l'examen d'aptitude du CMC (EACMC) partie II ;**
- 2) **orienter les travaux du comité *Assessment Innovation Taskforce* (AITF) du CMC pour la mise en place d'outils robustes et scientifiques ayant la capacité d'évaluer la communication et le professionnalisme dans le contexte d'une évaluation clinique généraliste, par la publication régulière des données et la présentation de rapports compréhensibles par le CMC à ses partenaires, dont fait partie le Collège des médecins du Québec.**

La secrétaire,



Isabelle Tardif, M.D.

/or